



Mercredi 10 Mars 2021 à 18H30

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE N° 1 – 2021

° ° 0 ° °

Affiché le 16 Mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Procurations : 5

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DEJEAN, DELGENES, ESTRADÉ, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, BRIQUET-BOISSIÈRE, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL et ROOU.

A donné pouvoir :

Mme DARBAS à Mme PONS

M. FONTA à M. ESTRADÉ

Mme SALOMÉ à M. LABEUR

Mme SANEGRE à Mme BELMAS

Mme THIOUX à Mme RIGAL

Absents excusés : Mme PITORRE et M. DARDIER

Secrétaire de séance : Emilie BELMAS

Les délibérations ci-après ont toutes été adoptées.

Délibérations prises lors de la séance	Objet	Rapporteur
2021 1 1	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2020	Louis MARETTE
2021 1 2	DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	Géraldine PONS
2021 1 3	VOLET URBANISME : Révision du Plan Local d'Urbanisme : Adaptation des modalités de concertation de la population au contexte sanitaire	Louis MARETTE
2021 1 4 - 2021 1 5 2021 1 6 - 2021 1 7	VOLET URBANISME : LOTISSEMENT COMMUNAL « GASTON FÉBUS » : Cession des lots	Louis MARETTE
2021 1 8 - 2021 1 9 2021 1 10 2021 1 11	VOLET URBANISME : LOTISSEMENT COMMUNAL « CHANTE ALOUETTE » : Cession des lots	Louis MARETTE
2021 1 12	VOLET URBANISME : Cession à la commune d'une parcelle située au lieu-dit « l'Horte »	Louis MARETTE
2021 1 13	VOLET URBANISME : Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée de l'Ariège (PDIPR) : approbation de l'inscription de chemins ruraux au PDIPR conduit par le département de l'Ariège	Louis MARETTE
2021 1 14	VOLET URBANISME : Association « Haies Ariégeoises » : signature des contrats de plantation de haies champêtres pour l'année 2020-2021	J.Louis BOUSQUET
2021 1 15	VOLET URBANISME : Partenariat de la commune de Mazères pour la candidature de la CCPAP à l'édition 2021 de l'appel à projet ABC-Atlas de la biodiversité communale	Louis MARETTE
2021 1 16	VOLET URBANISME : Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège (SDE09) : Renforcement HTA/BT s/P La Molandière (2ème tranche) lié TJ Station d'épuration	Gilles CAPY
2021 1 17	AFFAIRE SCOLAIRE : Projet Educatif de Territoire	Michel LABEUR
2021 1 18	DEMANDES DE SUBVENTIONS : auprès du Conseil Départemental de l'Ariège pour l'achat de matériels pour les cantines scolaires des écoles maternelle et élémentaire	Michel LABEUR
2021 1 19	PETITES VILLES DE DEMAIN : approbation d'adhésion au programme national	Louis MARETTE
2021 1 20	DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte rendu des décisions prises	Louis MARETTE

Des conditions particulières d'organisation de cette réunion restent guidées par l'état d'urgence sanitaire :

- un lieu d'accueil de la réunion différent pour permettre d'appliquer les mesures barrières, **la salle du Séminaire** ;
- la tenue d'une séance à huis clos.

Louis MARETTE, Maire et président de cette séance procède à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum étant atteint, il propose de désigner **Emilie BELMAS**, comme secrétaire et donne lecture de l'ordre du jour.

N°2021 1 1 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2020

En vertu de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal de la commune, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 a été adopté à l'unanimité.

N°2021 1 2 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) (**annexe I**) prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Géraldine PONS, 1^{er} Adjointe et Vice-présidente de la commission des finances, a informé les élus sur la situation économique et financière de la Commune et a présenté au Conseil Municipal les priorités, les orientations qui seront proposées dans le cadre du budget primitif.

Au terme du débat, le Maire a félicité Madame PONS Géraldine, Vice-Présidente de la Commission des Finances, pour le sérieux de son travail et la qualité de la présentation du débat d'orientations budgétaires ; il a associé à ses compliments la Directrice Générale des Services, Corinne SGOBBO, ainsi que l'ensemble du personnel administratif et comptable.

Formalité substantielle, ce débat qui n'a aucun caractère décisionnel, a fait l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Le conseil municipal a acté la tenue du débat d'orientation budgétaire.

N°2021 1 3 : VOLET URBANISME : Révision du Plan Local d'Urbanisme : Adaptation des modalités de concertation de la population au contexte sanitaire

Vu la délibération n°2015 6 8 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme, et plus particulièrement ses modalités de concertation de la population rendues à ce stade impossibles, en raison de la *crise sanitaire* liée à l'épidémie du *Covid-19* et à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 inclus ;

Pour permettre l'arrêt prochain du projet de révision du PLU par le conseil municipal, l'assemblée **à l'unanimité** s'est prononcée favorablement sur les nouvelles modalités de concertation de la population, au contexte sanitaire : Ainsi et dans le respect des protocoles afférents, des rencontres en **petits comités**, sur réservation préalable auprès du service urbanisme, se dérouleront le samedi 27 mars 2021.

N°2021 1 4 – 2021 1 5 – 2021 1 6 – 2021 1 7 : VOLET URBANISME : LOTISSEMENT COMMUNAL « GASTON FÉBUS » : Cession des lots

Vu la délibération 2020 4 26 du 3 juillet 2020 fixant le prix de cession au m² à **74.10 € le m²** dont 11.10 € le m² de TVA sur marge soit 63 € HT/m² pour le lotissement Gaston Fébus, L'assemblée, **à l'unanimité** s'est prononcée favorablement sur la cession des lots 9, 14, 15 et 19.

N°2021 1 8 – 2021 1 9 – 2021 1 10 – 2021 1 11 : VOLET URBANISME : LOTISSEMENT COMMUNAL « CHANTE ALOUETTE » : Cession des lots

Vu la délibération 2020 4 26 du 3 juillet 2020 fixant le prix de cession au m² à **62.10 € le m²** dont 9.10 € le m² de TVA sur marge soit 53 € HT/m² pour le lotissement Chante Alouette, L'assemblée, **à l'unanimité** s'est prononcée favorablement sur la cession des lots 1, 2, 3 et 4.

N°2021 1 12 : VOLET URBANISME : Cession à la commune d'une parcelle située au lieu-dit « l'Horte »

Le maire a proposé d'acquérir une parcelle cadastrée XC 0038 d'une superficie totale de 60a74ca, située à « l'Horte », en continuité du Domaine des Oiseaux, appartenant à Mme RAIGNE Pascale, cette dernière ayant confirmé son accord au prix négocié de 4 500 € par courrier en date du 23 février 2021.

Les frais d'actes notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Acquisition acceptée à l'unanimité

N°2021 1 13 : VOLET URBANISME : Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée de l'Ariège (PDIPR) : approbation de l'inscription de chemins ruraux au PDIPR conduit par le département de l'Ariège

Le maire a informé l'assemblée, de l'opportunité d'inscription de chemins de la commune au **Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée de l'Ariège (PDIPR)** conduit par le Département de l'Ariège ; Cet itinéraire s'intitule : « **La Balade des Oiseaux au Fil de l'Eau** ».

Le gestionnaire est la Communauté de Communes du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées, qui a reçu l'avis favorable du Comité Technique PDIPR.

Vu l'intérêt reconnu de cet itinéraire pour la constitution d'un réseau départemental d'itinéraires pour la pratique de la randonnée, le conseil municipal, à la demande du Conseil départemental s'est prononcé favorablement **à l'unanimité**, pour l'inscription des voies publiques, chemins ruraux et parcelles communales empruntés par cet itinéraire.

N°2021 1 14 : VOLET URBANISME : Association « Haies Ariégeoises » : signature des contrats de plantation de haies champêtres pour l'année 2020-2021

L'association Haies Ariégeoises, en partenariat avec la Région Occitanie, le Département de l'Ariège, la CCPAP, la SAS REFOREST'ACTION et la commune de Mazères, se propose de contractualiser avec la ville de Mazères pour organiser une campagne de plantations d'une longueur totale de 150ml pour un coût restant à charge pour la commune de 275.55 €, correspondant à la TVA.

La proposition rapportée par Monsieur Jean-Louis BOUSQUET **a été retenue à l'unanimité**.

N°2021 1 15 : VOLET URBANISME : Partenariat de la commune de Mazères pour la candidature de la CCPAP à l'édition 2021 de l'appel à projet ABC-Atlas de la biodiversité communale

La CCPAP est compétente en matière de protection et de valorisation de l'environnement. Elle est notamment lauréate de la démarche Territoire Engagé pour la Nature depuis novembre 2019.

A travers cette labélisation, la CCPAP s'est engagée à mener des actions dont la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale, qui consiste à répertorier la biodiversité présente sur une partie de territoire par le biais d'inventaires naturalistes et/ou participatifs.

L'assemblée, **à l'unanimité**, impliquée dans cette démarche, soutient la candidature de la CCPAP, à l'édition 2021 de l'appel à projet ABC et a autorisé la signature de tout document se rapportant à la présente candidature.

**N°2021 1 16 : VOLET URBANISME :
Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège (SDE09) :
Renforcement HTA/BT s/P La Molandière (2ème tranche) lié TJ Station d'épuration**

Sur proposition de Monsieur Gilles Capy, rapporteur, l'assemblée, **à l'unanimité** a approuvé la réalisation par le SDE09 des travaux de renforcement HTA/BT s/P La Molandière (2ème tranche) lié TJ Station d'épuration pour un montant estimé à 64 800 € H.T. ainsi que leur financement à 100 % par le syndicat sur un programme d'électrification rurale.

N°2021 1 17 : AFFAIRE SCOLAIRE : Projet Educatif de Territoire

Monsieur Michel Labeur, adjoint en charge des affaires scolaires a rappelé la délibération N° 2015 1 4 du 27/02/2015, au cours de laquelle le conseil municipal avait acté la mise en place d'un Projet Educatif Territorial à l'échelle de la commune ; cet outil faisait suite à la Réforme des Rythmes Scolaires, appliquée depuis septembre 2013 sur la commune de Mazères.

Mis en place pour trois ans, puis renouvelé pour une même période, il rassemble autour de la collectivité territoriale, l'Education Nationale et l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation, le domaine associatif ou autre.

Son objectif est de créer une synergie, une dynamique et mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre : les projets d'écoles d'une part et les activités périscolaires et extrascolaires des enfants du territoire concerné d'autre part.

La commune ayant délégué à la LE&CGS, la gestion du service extrascolaire, il convient d'acter ce nouvel acteur et de modifier le PEDT en conséquence.

Proposition acceptée à l'unanimité.

N°2021 1 18 : DEMANDES DE SUBVENTIONS : auprès du Conseil Départemental de l'Ariège pour l'achat de matériels pour les cantines scolaires des écoles maternelle et élémentaire

Monsieur Michel Labeur, a proposé de solliciter l'accompagnement financier du Conseil départemental de l'Ariège dans le cadre des aides à l'acquisition de matériel pour les cantines scolaires pour les écoles maternelle et élémentaire.

Montant des investissements projetés : 2 686.28 € H.T pour une aide de 25% : 671.57 €

Proposition acceptée à l'unanimité.

N°2021 1 19 : PETITES VILLES DE DEMAIN : approbation d'adhésion au programme national

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes lauréates et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé jusqu'en 2026.

En Ariège, 8 villes dont les communes de Mazères et Saverdun, sont lauréates de ce programme au sein de 7 intercommunalités.

Les 3 piliers du programme porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires au bénéfice des villes lauréates :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain par territoire ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

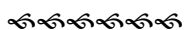
L'assemblée, **à l'unanimité**

- a affirmé son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées et la ville de Saverdun ;
- a autorisé le maire à engager toutes les démarches afférentes à cet engagement et à signer la convention d'adhésion au programme.

N°2021 1 20 : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte rendu des décisions prises

Présentées par Monsieur le Maire, elles ont concerné :

- La location d'appartements communaux
- Les demandes de subvention pour :
 - les travaux de reconstitution de la Berge Rive Droite de l'Hers en aval du pont neuf au droit du lavoir
 - la rénovation fonctionnelle énergétique et mise en accessibilité PMR de la Mairie 2^{ème} tranche.
- L'attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la berge de l'Hers vif en génie biologique et techniques mixtes au droit du lavoir,
- La délivrance de concessions funéraires au cimetière communal,
- la signature d'un bail commercial avec la banque populaire du Sud situé avenue Maréchal Foch



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30